

RÉUNION DU 28 AOÛT 2014

L'an deux mil quatorze, le **VINGT HUIT AOÛT**, à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la **Commune de LAROQUE TIMBAUT**, sous la présidence de **Monsieur Lionel FALCOZ, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 août 2014.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :

Lionel **FALCOZ**, Maire ; Jean-Claude **BOLOGNINI** ; Jean-Jacques **DULAURIER** ; Carole **BARRAN-SOULACROIX** ; Patricia **BONNIN-BLOIS** ; Joël **BERNARD** ; Véronique **LEFÈVRE** ; Eric **FLESCHE** ; Elisabeth **HENRY** ; Christophe **GILARDI** ; Georges **DENYS** ; Gérard **THOMAS** ; Françoise **TESTUT**.

ABSENTS :

Patrick **LESUEUR** qui a donné pouvoir à Elisabeth **HENRY** ; Aurélie **RANOU-BOUSSUGE** ; Christian **RICHARD** ; Sylvie **PUYAU** qui a donné pouvoir à Véronique **LEFÈVRE** ; Caroline **CHAPUT** qui a donné pouvoir à Patricia **BONNIN-BLOIS** ; France **LASFARGUES** qui a donné pouvoir à Georges **DENYS**.

Mme Carole **BARRAN-SOULACROIX** est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Bilan cantine et fixation des tarifs – année scolaire 2014-2015
- 2- Convention écoles-cantine avec la Mairie de Cassignas à renouveler suite au renouvellement des conseils municipaux
- 3- Constitution de la Commission Communale des Impôts directs (CCI) : 12 titulaires – 12 suppléants
- 4- Annulation de la régie d'avance « achat de timbres »
- 5- Annulation de titres pour régularisation loyer du bureau de postes
- 6- Aire de jeux – demande de subvention réserve parlementaire
- 7- Achat de mobilier pour les écoles – demande de subvention auprès du Conseil Général
- 8- Installation de l'informatique aux écoles – demande de subvention auprès du Conseil Général
- 9- Proposition d'adhésion au Centre de Gestion (CDG47) « Ecole numérique »
- 10- Décisions modificatives pour achat de mobilier et informatique écoles
- 11- Syndicat Eau47 - Rapport sur l'eau 2013 (rapport envoyé le 7 août)
- 12- Au vu de l'avis de la Direction des Infrastructures réexamen de la demande formulée par la Paroisse St Benoît pour création d'une ouverture privative sur voie publique
- 13- Suite aux nouveaux engagements, décision à prendre sur l'adhésion au Syndicat de la Masse et Laurendanne

Informations diverses

Monsieur Lionel **FALCOZ**, Maire ouvre la séance et, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte rendu de réunion.

1- Tarifs cantine année scolaire 2014/2015

M. Lionel **FALCOZ**, Maire, présente au Conseil Municipal le bilan financier de la cantine pour l'année scolaire 2013/2014 afin de fixer les tarifs qui seront appliqués à la rentrée scolaire 2014. Le prix de revient d'un repas passe de 5.54€ à 6.32€.

Après encaissements de l'année, il reste à charge de la commune 67 983.64€, correspondant à plus de 56% du prix de revient.

Nombre de repas servis durant l'année scolaire 2013/2014			19 259
Nature	Dépenses engagées	Proportion en € /repas	Proportion en %/repas
Alimentation	36 044.31	1.8716	29.64%
Frais de Personnel	67 644.84	3.5124	55.62%
Fournitures entretien	2 155.96	0.1119	1.77%
Petits équipements	854.68	0.0392	0.62%
Vêtements de travail	204.04	0.0106	0.17%
Nettoyage rideaux	455.97	0.0237	0.37%
Entretien bâtiments	2012.49	0.1045	1.65%
Analyses - contrôles	635.71	0.0330	0.52%
Entretien matériel	724.70	0.0376	0.60%
Divers	23.00	0.0012	0.02%
Eau	312.59	0.0162	0.26%
Electricité	2687.35	0.1395	2.21%
Gaz	7 576.32	0.3934	6.23%
Téléphone	355.23	0.0184	0.29%
Services bancaires et assistance	16.00	0.0008	0.01%
Fêtes de cérémonies	17.90	0.0009	0.01%
	121 621.09	6.3150	100,00%

Au vu de la conjoncture actuelle, M. le Maire propose de tenir compte du taux d'indice à la consommation et propose d'appliquer l'augmentation correspondante de 0.7% au lieu des 2% habituels.

Mme TESTUT, transmet la satisfaction de la liste minoritaire qui ne souhaitait pas de hausse conséquente.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'appliquer une augmentation de 0.7% sur les tarifs de 2013/2014.
- de maintenir le montant du prélèvement automatique à 35€ pour les communes de Laroque-Timbaut et Cassignas et à 55€ pour les communes extérieures, durant 9 mois avec régularisation au nombre de repas servis sur l'année lors du dixième prélèvement de juillet.
- de maintenir 3 tranches : QF<682 ; de 683 à 1399 ; >1400 au vu du quotient familial produit en septembre pour l'année scolaire, étant entendu que le tarif maximum sera appliqué aux familles qui ne produiront pas les documents nécessaires.
- de fixer comme suit les **tarifs cantine pour l'année scolaire 2014/2015**

PRIX du REPAS	QF<682	683<QF>1399	QF>1400
Communes de Laroque-Timbaut et Cassignas	2.21	2.43	2.63
Autres communes	3.76	4.13	4.47
Stagiaires scolaires	4.09		
Instituteurs: (prestation supérieure)	5.80		
Adultes, parents ou élus	6.00		

Fait et délibéré

2- Convention école-cantine – Commune de CASSIGNAS

M. Lionel FALCOZ, Maire propose au Conseil Municipal la reconduction d'une convention avec la Commune de Cassignas pour accès et participation aux écoles de Laroque.

La commune de Laroque-Timbaut accepte d'accueillir et de prendre en priorité dans ses écoles et sa cantine les enfants de la commune de Cassignas avec une contrepartie financière en fonction des dépenses réelles engagées au prorata du nombre d'enfants et à concurrence de 40% du prix de revient du repas.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

- accepte, de reconduire ces conditions
- et autorise M. le Maire à signer ladite convention conclue pour la durée du mandat.

Fait et délibéré.

3- Commission communale des impôts directs (CCID)

M. Lionel FALCOZ, Maire, rappelle au Conseil Municipal que suite aux renouvellements des conseils municipaux, la liste des représentants qui siégeront au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) n'a pas pu être arrêtée lors de la précédente réunion du Conseil Municipal du 17 juin.

Monsieur le Maire rappelle les modalités de constitution de cette commission

- La (CCID) est présidée par le Maire ou l'adjoint délégué et composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.
- La durée du mandat est identique à celle du mandat du conseil municipal.
- Les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.
- Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune mais y être contribuable.
- La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu sur présentation d'une liste établie par le Conseil Municipal comprenant un nombre double de contribuables soit, 24 noms.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine la liste proposée par M. le Maire

Titulaires

Jean-Claude BOLOGNINI
Jean-Jacques DULAURIER
Patricia BLOIS
Carole SOULACROIX
Eric FLESCHE
Aurélien RANOU
Christian RICHARD
Béatrice COSTES
Françoise BLAVETTE
Albert DE REDON DE COLOMBIER

Suppléants

Caroline CHAPUT
Christophe GILARDI
Elisabeth HENRY
Patrick LESUEUR
Guy DELBES
Pierre BAYZE
Alain VIDAL
Sandrine BRINES
François BERDINELLE
Roger DULAURIER

Extérieurs

Dominique CALLIGARIS
Alain BAYSSIE

Georges DELMAS
Monique ELISAGARAY

Fait et délibéré.

4- Annulation de la régie d'avance pour achat de timbres

M. Lionel FALCOZ, Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité qui est donnée aux collectivités d'adhérer à un service postal par carte pour l'achat de timbres.

Cette procédure évite la manipulation d'euros par le biais d'une régie d'avance, l'achat des timbres se faisant au bureau de poste de Laroque avec facturation au mois.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de l'annulation de la régie d'avance pour achat de timbres qui n'a pu lieu d'être, avec 4 abstentions (DENYS, TESTUT, THOMAS et pouvoir de LASFARGUES), cette suppression impliquant l'annulation de l'indemnité de régie allouée à un agent territorial.

Fait et délibéré.

5. Annulation de titre – location du bureau de poste

Monsieur Lionel FALCOZ, Maire, informe le Conseil Municipal que depuis 2007, le montant du loyer de la poste a été réévalué en tenant compte d'une mauvaise base de calcul. Le Loyer réclamé était donc surévalué.

Après concertation entre le Trésorier et le service gestion locatif de la poste, une régularisation est nécessaire autant sur les années antérieures que sur la prise en charge de 2014 afin de tenir compte du montant réel dû. Le montant exact du loyer étant de 5 448.56€/an.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'annulation des titres correspondants :

Années antérieures	dépenses	Titres annulés	Compte 673	+ 5 923.79
Prise en charge loyers 2014	recettes	Revenus des immeubles	Compte 752	- 1 116.94

Fait et délibéré.

M. le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de la Direction de la poste qui souhaite restituer l'usage du 1^{er} étage et de la partie tri à compter du 1^{er} octobre 2014. Une nouvelle base de loyer pour l'espace banque postale est proposée pour les 80m² à 4 400€/an.

Cette proposition n'ayant pas été mise à l'ordre du jour, la liste minoritaire refuse de statuer sur ce dossier.

Une discussion est engagée sur le devenir des services publics. M. le Maire précise que la poste n'est pas impactée par le plan « d'agence postale ». Une réflexion devra être menée sur une réorganisation des services publics avec la fermeture de la trésorerie au 1^{er} janvier.

M. DENYS souhaite qu'une motion soit prise par le Conseil Municipal pour le maintien de la Trésorerie.

M. FALCOZ demande pourquoi une telle démarche n'a pas été entreprise lors de leur précédent mandat et rappelle que les élus ne maîtrisent pas les décisions de l'Etat, la Direction des Finances publiques (DDFIP) ayant décidé la fermeture de plusieurs établissements dans le Département.

Actuellement, des négociations sont menées afin que le service auprès des administrés soit maintenu par le biais de permanences.

6. Aire de jeux – demande de subvention réserve parlementaire

Monsieur Lionel FALCOZ, Maire, rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une aire de jeux. Pour mener à bien ce projet, il expose au Conseil Municipal qu'il serait opportun de présenter une demande de subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire.

Le montant total des travaux s'élève à 41 535.52€ hors taxes - 49 842.62€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Sollicite une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire pour l'aménagement d'une aire de jeux
- Approuve le financement prévisionnel du projet d'un montant TTC de 49 842.62€ par autofinancement de la commune
- Charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande
- Autorise M. le Maire à signer tous documents inhérents à cette délibération.

Fait et délibéré.

7. Achat de mobilier scolaire

Monsieur Lionel FALCOZ, Maire, présente au Conseil Municipal une estimation de mobilier scolaire pour le renouvellement d'équipements sur 2 classes.

Après délibération le Conseil Municipal, avec 4 abstentions (DENYS, TESTUT, THOMAS et pouvoir de LASFARGUES,) M. DENYS ayant signalé que le régime d'aide aux acquisitions de mobilier scolaire a été abrogé par le Conseil Général, M FALCOZ ayant rappelé que les collectivités locales pouvaient déposer leurs demandes jusqu'au 31 août, date confirmée auprès du Conseil Général :

- décide de l'acquisition de l'ensemble du mobilier sur 2014, compte 2184
- et sollicite auprès du Conseil Général une aide financière dans le cadre de l'équipement aux écoles qui reste applicable jusqu'au 1^{er} septembre 2014.

		prix unitaire	nbr	montant HT
CLASSE CP	Tableau triptyque	358,98	1 U	358,98
	tables T5	48,83	30 U	1 464,90
	chaises T5	27,99	30 U	839,70
	Casiers	12,41	30 U	372,30
	corbeille murale	105,09	1 U	105,09
TOTAL CP				3 140,97

CLASSE GRANDE SECTION MATERNELLE	Tableau triptyque	358,98	1 U	358,98
	tables T3	48,83	30 U	1 464,90
	chaises T3	27,99	30 U	839,70
	TOTAL MATERNELLE			2 663,58

TOTAL MOBILIER	5 804,55	TVA 20%	1 160,91	TOTAL TTC	6 965,46
-----------------------	-----------------	---------	-----------------	-----------	-----------------

Fait et délibéré.

8- Installation informatique aux écoles – demande de subvention du Conseil Général

M. Lionel FALCOZ, Maire, présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'équipements informatiques au profit des écoles. La mise en place de l'Espace Numérique de Travail (ENT) en partenariat avec les enseignants et l'Education Nationale permettra notamment aux enfants de passer le Brevet Informatique et Internet (B2I) indispensable à leur rentrée en 6^{ème}.

Le montant total de l'investissement s'élève à 6 255.86€ HT- 7 507.03€ TTC.

Mme TESTUT se montre satisfaite de voir que le projet envisagé par l'ancienne municipalité ait été maintenu.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de l'acquisition et de l'installation du matériel informatique pour un montant total de 7 507.03€, compte 2184 du budget 2014.

- Approuve le plan de financement comme suit

Montant total de l'investissement	7 507.03 TTC
Aide du Conseil Général 50% du HT plafonné à	2 500.00
Autofinancement de la commune	5 007.03

- et sollicite auprès du Conseil Général une aide financière dans la cadre de l'aide à l'acquisition de matériel informatique.

Fait et délibéré.

9- CDG47 – convention «ECOLE NUMERIQUE »

M. Lionel FALCOZ, Maire, fait savoir au Conseil Municipal que pour mener à bien le projet de déploiement de l'ENT dans les écoles, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot-et-Garonne (CDG47) en partenariat avec l'Education Nationale met en œuvre une mission dénommée « ECOLE NUMERIQUE » qui a pour objet la fourniture et le paramétrage d'un environnement numérique de travail (ENT) adapté aux établissements scolaires du 1^{er} degré, dénommé « *Benelyu School* » ouvert aux membres de la communauté éducative (enseignants, élèves et parents), comprenant une messagerie électronique, un annuaire, une bibliothèque numérique ainsi que l'environnement sécurisé informatique.

La prestation est facturée par le CDG47 à hauteur de 450€/an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide d'adhérer à la convention « ECOLE NUMERIQUE » proposée par le CDG47 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, qui pourra en outre être dénoncée par l'une ou l'autre des parties avant le 31 octobre.
- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré.

10- Décisions modificatives budget 2014

Suite aux précédentes décisions concernant l'achat de mobilier scolaire et d'informatique aux écoles, et vu l'urgence du remplacement de l'aire de jeu de la maternelle, M. DULAURIER, Adjoint délégué aux finances propose au Conseil Municipal de procéder à des décisions modificatives budgétaires.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder aux virements de crédits ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations corporelles	Autres bâtiments publics	21318	- 22 000
	Terrains aménagés autres que voirie	2171	+ 10 000
	Matériel de bureau, informatique	2183	+ 7 000
	Mobilier scolaire	2184	+ 5 000

Fait et délibéré.

11- Rapport EAU47

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement,

Vu le transfert de l'ensemble des biens, droits et obligations du Syndicat de base à la date du 31 décembre 2012 au syndicat mixte Eau47,

Vu la délibération du Comité Syndical Eau47 du 24-06-2014, approuvant le contenu du rapport annuel 2013

Considérant que le rapport doit être approuvé par le Conseil Municipal avant le 31 décembre et être ensuite tenu à la disposition du public,

Après délibération, le Conseil Municipal ayant reçu l'intégralité du rapport:

1. Prend acte et n'apporte aucun commentaire sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement – exercice 2013,
2. Rapport tenu à la disposition du public en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

Fait et délibéré.

12- Demande d'ouverture accès privatif sur domaine communal, rue du Commerce

Suite à la réunion du 23 avril, et après avis de Direction des Infrastructures, M. Lionel FALCOZ, Maire représente au Conseil Municipal la demande formulée par la paroisse St Benoit qui souhaite créer une nouvelle entrée privative, Rue du Commerce.

M. le Maire précise que l'accès à une route départementale en agglomération est de compétence de la commune et, après visite sur place, une nouvelle sortie à la proximité du croisement créerait une zone accidentogène. Pour les mêmes raisons de sécurité, une réflexion globale du plan de circulation doit être menée afin que le centre bourg ne soit plus utilisé en tant que déviation.

Pour éviter des précédents M. DENYS, n'est pas favorable à cette demande.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas accorder d'autorisation d'aménagement.

Fait et délibéré.

13- Syndicat Masse et Laurendanne

Suite aux dernières réunions du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Masse et la Laurendanne, M. DULAURIER, délégué de la commune précise que le Syndicat s'engage dans ses statuts à ne demander à la Commune de Laroque Timbaut qu'une participation correspondant à 10% des travaux d'entretien engagés sur son territoire et frais administratifs, plafonné à 1 000€. Le montant fixé cette année est de 741€.

Souhaitant sécuriser les investissements d'agriculteurs de la commune ayant une autorisation de prélèvement d'eau, le Conseil Municipal avec 4 abstentions (DENYS, TESTUT, THOMAS et pouvoir LASFARGUES), élus qui s'étaient prononcés pour le retrait :

- décident du maintien de la Commune au Syndicat, au vu de l'engagement de limiter à 1 000€ maximum la participation de la Commune.
- procède au virement de crédit nécessaire au versement de sa participation 2014 fixée à 741€
Compte 6554 - contributions aux organismes de regroupement : + 241€
Compte 6226 - honoraires : - 241€

Fait et délibéré.

Questions et informations diverses

Modification sens de circulation

En concertation avec les enseignants, et les parents, afin de fluidifier la circulation, et pour la sécurité des enfants, un sens unique de circulation a été mis en place devant les écoles avec modification des emplacements de stationnement. Le service voirie de la CAGV a procédé au marquage au sol et pose des panneaux. Cet aménagement sera effectif pour le mardi 2 septembre, jour de la rentrée. Un agent territorial sera présent les premiers jours pour alerter les utilisateurs.

Le chargement des bus se fera côté rue Ribalous. Coût des travaux environ 650€ hors marquage au sol.

Aire de jeux

Suite à la consultation et à la réunion publique, l'implantation de l'aire de jeux sera réalisée place de l'Hôtel de Ville, tout en préservant l'accès à la salle des fêtes.

Voirie

Les interventions de la CAGV sont en cours au vu des travaux qui avaient été retenus en début d'année : Route de St Germain, Chemin de Lagarrigue, Vitrac, Bayssières et Le Page.

Les priorités seront à fixer par la commission voirie pour planifier les travaux 2015.

Patrimoine et Bâtiments communaux

En liaison avec l'association Culture et patrimoine et les Bâtiments de France, un circuit de promenade sera identifié autour du Vallon de Saint Germain et un programme de restauration et de mise en valeur des différents lieux caractéristiques de la commune sera mis en place dans le semestre à venir.

Edéniales

M. BERNARD demande qu'un point soit fait à chaque conseil.

La sortie de la commune demandée a été soumise lors de la dernière assemblée générale du GCSMS.

Les conditions et délais de sortie sont à l'étude. Le souhait de la commune a été exprimé auprès des autorités départementales lors de la dernière réunion en Préfecture cet été.

Pour l'avenir, les objectifs sont :

1°) désengager la Commune du groupement,

2°) que la structure puisse ouvrir sous un autre mode de fonctionnement adapté et pérenne.

Ouverture conditionnée à l'aval de l'ARS, du Conseil Général et la Préfecture.

Un nouveau modèle de fonctionnement est à l'étude sur Ste Juliette, en partenariat avec l'UDAF et l'ADMR.

Un article très précis et objectif a été réalisé par le journal Sud Ouest du 19 août 2014, les différents intervenants ayant été contactés pour la journaliste.

Fonctionnement des commissions

Mme TESTUT s'étonne de ne pas être invitée aux travaux des commissions dont elle fait partie.

M. le Maire entend cette remarque. Il en sera tenu compte. La mise en place de la nouvelle équipe nécessite encore quelques aménagements nécessaires.

<p>Lionel FALCOZ Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Patrick LESUEUR Signature ou cause de non émargement</p>  <p>Absent avec pouvoir</p>	<p>Jean-Claude BOLOGNINI Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Jean-Jacques DULAURIER Signature ou cause de non émargement</p>
<p>Carole BARRAN-SOULACROIX Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Aurélié RANOU BOUSSUGE Signature ou cause de non émargement</p> <p>Absente</p>	<p>Christian RICHARD Signature ou cause de non émargement</p> <p>Absent</p>	<p>Patricia BONNIN Signature ou cause de non émargement</p> 
<p>Sylvie PUYAU Signature ou cause de non émargement</p> <p>Absente avec pouvoir</p>	<p>Caroline CHAPUT Signature ou cause de non émargement</p> <p>Absente avec pouvoir</p>	<p>Joël BERNARD Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Véronique LEFÈVRE Signature ou cause de non émargement</p> 
<p>Eric FLESCHE Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Elisabeth HENRY Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Christophe GILARDI Signature ou cause de non émargement</p>	<p>Georges DENYS Signature ou cause de non émargement</p>
<p>France LASFARGUES Signature ou cause de non émargement</p> <p>Absente avec pouvoir</p>	<p>Gérard THOMAS Signature ou cause de non émargement</p> 	<p>Françoise TESTUT Signature ou cause de non émargement</p>	

Levée de séance le 28 août 2014 à 22h50. FV